

Jeune diplômé, avec ou sans expérience professionnelle, servez votre pays en rejoignant l'armée de l'air pour vivre une expérience hors norme en soutien des opérations aériennes.



Poste n° 2018-90 **OFFICIER – Chef division armement nucléaire**

Unité d'affectation : Escadron d'armement spécialisé (EAS)
Base aérienne 125 – Istres

Description du poste

UNITÉ

L'Escadron d'armement spécialisé au sein duquel est affecté le chef de la division armement nucléaire a pour mission le suivi, l'entretien et la mise en œuvre de moyens spéciaux de la dissuasion nucléaire, au profit des *Rafale* des forces aériennes stratégiques.

POSTE

Missions principales :

Le chef de la division armement nucléaire est amené à travailler au sein d'une installation nucléaire et de zones pyrotechniques de la Défense.

Placé sous l'autorité du commandant d'unité, il planifie, coordonne et pilote les activités liées à la mise en œuvre du système d'armes nucléaire.

A ce titre il est responsable :

- de la disponibilité et du maintien en condition opérationnelle du système d'armes et des matériels associés ;
- de la gestion des équipes de mise en œuvre ;
- de la planification des activités en cohérence avec les objectifs opérationnels et les entraînements ;
- du respect des exigences de sûreté et sécurité dans le cadre des activités réalisées ;
- de l'exploitation des retours d'expérience des événements intéressant la sûreté nucléaire.

Profil recherché

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- être de nationalité française ;
- avoir moins de 30 ans.

DIPLÔME – FORMATION

- être titulaire au minimum d'une licence ou d'un master scientifique.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- expertise dans le domaine de la mécanique, du nucléaire, de la maîtrise du risque et/ou de l'armement serait un plus.

Être militaire, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

Être officier, c'est être en situation de responsabilité, en particulier auprès du personnel placé sous ses ordres. Cela suppose d'avoir le sens de l'humain et une certaine forme d'exigence vis-à-vis de soi-même.

Informations complémentaires

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer complet dans l'un des 48 bureaux Air des centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA/Bureaux Air) et cellules d'information et de recrutement (CIR).

Liste des CIRFA et CIR sur devenir-aviateur.fr.

SÉLECTION

La sélection s'effectue sur **dossier**. Elle est suivie de **tests psychotechniques**, d'une **évaluation en anglais**, d'**épreuves sportives**, d'une **visite médicale** et d'une **enquête de sécurité**. Elle se termine par un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Premier **contrat de 18 mois** couvrant la période de formation militaire en qualité d'élève officier sous contrat (EOSC). Dès la fin de la formation d'EOSC, les candidats signent un engagement de 3 ans renouvelable plusieurs fois.

FORMATION

Formation militaire de 12 semaines au Cours des officiers de l'École de l'air (COEA) de Salon-de-Provence.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (SOLDE) *

- Aspirant ~ 1.400 € net
- Sous-lieutenant ~ 1.710 € net (à partir de 6 mois d'aspirant)
- Lieutenant ~ 1.870 € net (après 1 an de sous-lieutenant)

* À titre indicatif, hors primes et indemnités. Données non contractuelles.